

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	19
Votants	21

L'an deux mille vingt-deux, le 2 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 octobre 2022

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Annalisa DEFILIPPI, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY.

Absents et Excusés : Malika MANCEAU, Suan HIRSCH, Jean MIELLET (pouvoir à Bruno BERLIOZ), Anne MORRIS (pouvoir à Olivier BOURQUARD).

OBJET : SUBVENTION CLASSE NEIGE 2023
63- 02/11/2022

Madame Emmanuelle GIOANETTI, adjointe au maire de la commune de Chapareillan indique aux membres de l'assemblée que certains enseignants de l'école élémentaire envisagent un séjour en classe « neige ».

Ce séjour concernera 34 élèves : 22 CE2/CM1 et 12 ULIS, hébergés au chalet "les trolles" dans le cadre du Désert d'Entremont, en Chartreuse.

Il s'agira de leur faire découvrir certaines activités sportives hivernales, mais aussi de leur faire acquérir une meilleure connaissance d'un environnement proche, en s'intéressant à la vie animale et aux hommes qui habitent dans ce milieu sylvo-agro-pastoral. Cette immersion ponctuelle, une semaine en-dehors du cadre familial, sera complétée tout au long de l'année par un travail en classe, et d'autres sorties qui permettront une comparaison suivant les saisons.

L'OCCE coopérative scolaire sollicite une subvention de 3 000 € pour permettre la réalisation de ce séjour à un coup abordable pour les familles concernées.

Après avoir entendu le rapport de madame Emmanuelle GIOANETTI, adjointe au maire de la commune de Chapareillan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer à l'association OCCE coopérative scolaire de l'école élémentaire une subvention de 3 000 € pour les classes « neige » qui se dérouleront au Désert d'Entremont (73) du 30 janvier au 03 février 2023 pour 22 élèves de CE2/CM1 et 12 élèves de classe ULIS

PRECISE que cette somme sera inscrite et imputée sur le budget de la commune au compte 6574.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI
Maire



Affiché le : **8 NOV. 2022**